



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

4 Mégabassines dont Sainte Soline ont été déclarées illégales !

Sainte-Soline n'aurait jamais dû être construite et son remplissage est illégal. Les manifestant·es, réprimé·es le 25/03/2023, étaient dans le vrai. Mais, cette victoire mérite quelques explications et de rester vigilant. Cette décision fait suite à l'absence de dérogation espèce protégée. Cette dérogation pourrait être contournée si les bassines étaient déclarées d'intérêt public majeur. Cela pourrait être le cas dans la prochaine Loi d'orientation agricole. Une bataille législative à venir.

De nombreuses bassines, dont Sainte-Soline, ont été remplies illégalement cet hiver. La bassine de St-Soline, remplie à moitié, pourra être utilisée pour la prochaine saison d'irrigation – mais ne pourra pas être remplie de nouveau sans dérogation.

La lutte contre les bassines est une lutte nationale de longue haleine, elle doit continuer !

Bravo à tout·es celles qui luttent pour un juste partage de l'eau, bravo aux associations qui ont porté le recours.

Une forte pensée à toutes les personnes mobilisées le 25 mars 2023, aux blessées, traumatisées et à toutes celles et ceux qui ont ralenti ces chantiers illégaux.

Le 18 décembre, pour la première fois depuis le 25 mars 2023, des manifestant·es antibassines sont entré.e.s dans l'enceinte de la bassine de Sainte-Soline, désormais illégale !

Les soulèvements de la terre

L'OUTARDE L'EMPORTE

4 MÉGABASSINES JUGÉES ILLÉGALES

dont celle de Sainte-Soline



Janvier—Février 2025 Bimestriel - N° 137			
Sommaire	Page	Sommaire	Page
Mégabassines	1	Chevaucher les expressions : Gaïa	8 - 9
Linky 2025	2	ONU : respect droits civiques et humains	10
Stopmines87-24	3	CCIED : Communiqué	11
Agroviloence—pétition	4-5	Des pensées qui nous inspirent	12
Ferme usine Peyrilhac	6 - 7	Agenda	12

Facturation des "sans-Linky" à partir de la mi-2025

Avant tout, au vu des nombreuses questions qui me sont à nouveau posées sur ce thème, je vous confirme que **le Linky n'est pas devenu "obligatoire" et qu'il ne le deviendra pas** dans la mesure où, juridiquement, **les compteurs ordinaires restent et resteront toujours parfaitement légaux**.

Ceci dit, comme annoncé par la Commission de régulation de l'énergie **dès le 3 mars 2016** (ce n'est donc pas une surprise) avec confirmation le **17 mars 2022**, il est prévu d'appliquer **une facturation d'environ 5 euros par mois** aux foyers continuant à refuser la pose du fameux Linky. Aux dernières nouvelles, après plusieurs reports, cette facturation serait mise en place **à partir de la mi-2025** (à voir...)

Avec la Coordination nationale des Collectifs anti-Linky (toujours active), nous avons lancé des procédures auprès du Conseil d'État pour tenter de faire annuler cette facturation qui est **discriminatoire et injuste** : c'est le Linky qui coûte cher, pas le fait de garder son compteur ordinaire. Malgré nos efforts (et en particulier ceux de Dominique du Collectif 88), ces procédures ont échoué (cf la décision concernant la dernière tentée : <https://cloud.leviia.com/s/Znlx.XbXTL5rC7J2oYq6>). Nous nous y attendions, mais nous avons souhaité aller au bout par acquis de conscience.

Il est à noter que cette facturation existe en réalité depuis 2023 mais qu'on y échappe en faisant soi-même au moins **une auto-relève par an chez Enedis** (sur www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne ou par téléphone). Il arrive souvent que ce site dysfonctionne, si c'est le cas il faut y revenir plus tard.

Au départ, cette facturation était censée couvrir la "relève à pied", c'est à dire le fait pour Enedis de devoir

envoyer un être humain lire votre consommation sur votre bon vieux compteur ordinaire, ce qui permettait de se dire que ça aiderait au moins au niveau de l'emploi. Mais nous avons dernièrement découvert que la félonie de la CRE (présidée par la déplorable macronienne Wargon) est sans limite : il semble que nous soyons tenus de continuer à faire les auto-relèves, en plus de payer la dite facturation... sans quoi celle-ci serait alourdie !

Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir sur cette affaire d'ici la mi-2025...

Nouveau rapport de la Cour des comptes sur le programme Linky : désinformation abjecte orchestrée en particulier par l'AFP

Après celui de 2018, la Cour des comptes vient de publier **un nouveau rapport** sur le programme Linky. Ce qui en ressort de façon éclatante (et que nous avions annoncé dès le début), c'est que les "miracles" annoncés dès 2015 par Enedis (ErDF à l'époque) et l'exécutif ne sont évidemment pas au rendez-vous : en particulier, **aucune économie d'énergie** (et donc de facture).

Mais, réduite depuis plusieurs années au rang de minable agence de communication au service du pouvoir, l'AFP a noyé le poisson en titrant **"Compteurs Linky : le déploiement a coûté bien moins cher que prévu"** ! En effet, le programme Linky, nuisible et inutile, n'a détruit "que" 4,6 milliards (au détriment des usagers) au lieu des 5 attendus : et il faudrait s'en réjouir ?

Se contentant de reproduire les dépêches AFP ou de broder à partir d'elles, au lieu de faire du journalisme, de nombreux médias ont repris stupidement cette présentation totalement trompeuse du rapport de la Cour des comptes.

Stéphane LHOMME

Je suis robuste,
transparent, facile à lire,
fiable, fait pour durer !
J'annonce ce que
je sais faire et
je le fais bien !



Je suis sournois,
dangereux,
complexe,
peu fiable.
Je ne suis pas
votre ami !

Pourquoi refuser Linky ?

STOP MINES 87-24 DEMANDE A L'ETAT DE RESPECTER LA LOI EN MATIERE DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS !



STOP MINES 87-24 DEMANDE A L'ETAT DE RESPECTER LA LOI EN MATIERE DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS !

80 : c'est le nombre de jours que l'association Stop Mines 87-24 a attendu pour pouvoir enfin consulter le programme prévisionnel des travaux de la Compagnie des Mines Arédiennes rédigé par M. Yves Guise, document légalement public.

Contactée le 6 septembre 2024, la Préfecture de Haute-Vienne par l'intermédiaire de son bien-nommé

« Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique », refuse par une non-réponse le relai du programme d'actions de la société à notre association citoyenne. C'est seulement grâce au travail de la CADA (*Commission d'Accès aux Documents Administratifs*) saisie en octobre par l'association, et de son avis favorable à la communication du rapport rendu le 21 novembre, que la préfecture daigne enfin nous communiquer le programme des travaux.

2 : c'est le nombre de pages que comporte le programme d'actions de la Compagnie des Mines Arédiennes pour l'année 2024. C'est grâce à ces seules deux pages que M. Yves Guise et sa société, peuvent soumettre le sud Haute-Vienne et ses habitants à une entreprise destructrice pour nos cadres de vie, notre eau, nos emplois.

80 jours, pour deux pages...

Nous appelons l'État à respecter la loi comme le préconise la CADA, et à faire preuve de transparence quant aux activités des entreprises minières que nous combattons.

Nous souhaitons également mettre en lumière la brutalité bureaucratique exercée par la Préfecture de la Haute-Vienne, qui empêche le plein exercice de notre citoyenneté dans le même temps qu'elle facilite l'entreprise mortifère de M. Yves Guise.

Nous dénonçons l'inégale rigueur administrative demandée par l'État à l'égard de notre association et de la Compagnie des Mines Arédiennes.

En 2018, la même fin de non-recevoir fut adressée à notre association par la Préfecture et nous avons également dû saisir la CADA pour accéder aux documents demandés. Les préfets tournent, mais le mépris reste...

Mais cela n'entrave en rien la détermination de Stop Mines 87-24 qui prépare une année 2025 pleine d'actions !

Non aux mines, ni ici, ni ailleurs !

Communiqué : StopMines 87-24

La pétition

Nous citoyennes et citoyens, nous nous insurgeons contre la totale impunité dont jouissent tous ceux qui commettent du vandalisme, des dégradations et des méfaits en vidant leurs ordures et leurs déchets ou en édifiant des murs devant les services publics, Préfectures, DDT, DDSPP, MSA, DFB, Permanences de députés, domiciles de responsables associatifs ou d'élus, institutions scientifiques INRAE... liste non exhaustive hélas !

Toutes ces entités sont considérées par ces extrémistes de tout poil **comme des ennemis, des empêcheurs de tourner en rond car ne partageant pas leur vision de la politique agricole** consistant à une déréglementation totale et promouvant une utilisation de substances dangereuses pour la santé de tous (y compris la leur !) et dénoncée scientifiquement.

On ne peut cautionner la volonté de faire disparaître ces garants de nos institutions et le faux prétexte de « nourrir » la population ne doit jamais faire oublier les réelles motivations qui se cachent derrière cela. C'est la différence entre se battre pour l'intérêt général et non pour l'intérêt particulier...

Ces personnes ont-elles conscience que leurs propres Taxes/Impôts/Contributions financières vont servir à payer les frais de remise en état de leurs exactions ?

<https://www.landes.gouv.fr/Actualites/Salle-de-presse/Communique-de-presse/2024/Condamnation-des-degradations-commises-par-la-Coordination-Rurale-a-Mont-de-Marsan>

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/11/26/mobilisations-d-agriculteurs-plusieurs-plaintes-pour-degradations-deposees-apres-des-actions-de-la-coordination-rurale_6414456_3224.html

<https://www.sudouest.fr/economie/agriculture/colere-des-agriculteurs/colere-des-agriculteurs-dans-les-landes-l-heure-est-au-nettoyage-a-mont-de-marsan-22247585.php>

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/photos-motion-de-censure-la-permanence-parlementaire-de-francois-hollande-muree-par-des-agriculteurs-a-tulle-5376556>



Cela engendre des frais considérables qui sont à la charge des communes et de TOUS les contribuables, donc de ces mêmes auteurs des faits ! Car ces murs de fumée...de pneus vont peser lourds dans nos impôts...

Nul n'est censé ignorer la Loi, selon l'Art.6 de la Loi 1803-03-05 promulguée le 15 Mars 1803. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006419285

Elle doit être appliquée à tous (cf les jugements ou en cours des politiques, financiers, élus ou autres !) et acceptée par **tous** comme principe n°1 de la Démocratie.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022375979

La dégradation du Bien Public va à l'encontre de ce même principe de la Démocratie. Les lois sont faites et votées par le peuple et donc ses représentants, et doivent être reconnues et consenties par tous sans exception ! L'impunité favorise la dictature et en encourage sa manifestation la plus violente. Brûler des pneus, dégrader les routes, déverser des déchets, casser des bureaux ne sont pas des actes anodins et entrent dans la stricte application de cette même loi. C'est le principe du terrorisme, faire régner la peur pour obtenir le contrôle...

Nous demandons instamment que cesse ce vandalisme et que les véritables coupables soient condamnés afin d'arrêter ces dégradations lamentables !

Nous apportons tout notre soutien aux victimes de ces méfaits, notamment tous ceux qui œuvrent contre la délinquance environnementale et aux paysans de ce pays qui sont conscients de l'impact de ces pollutions sur notre santé en pratiquant une saine et courageuse agriculture.

Merci à eux !

Partagée par Saint Junien Environnement

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/stop-vandalisme-agricole/237080>



Ferme-usine XXL à Peyrilhac une série d'avis défavorables plombent le projet

La société T'Rhéal (groupe Carnivor) qui vantait la perfection de son projet de centre d'engraissement XXL de 3100 bovins, a été contrainte de ramener la jauge à 2 120 animaux.

Malgré ce redimensionnement à la baisse, les avis contre ce projet agro-industriel se multiplient, entre manque de sérieux des études d'impact et opposition logique à une industrialisation à outrance de l'agriculture limousine.

C'est un redimensionnement contraint : suite à la levée de bouclier exprimée lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 11 mars au 12 avril (plus de 11 000 contributions à 99% contre), la filiale du groupe Carnivor a dû prendre en compte l'avis défavorable du commissaire-enquêteur et raboter son projet de ferme-usine en le ramenant à 2120 bovins. Fin septembre, T'Rhéal a ainsi déposé un dossier complémentaire auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Malgré son redimensionnement, le projet a du plomb dans l'aile

Dans leur rapport du 13 novembre dernier, sept experts de la MRAE (Mission régionale de l'Autorité Environnementale) se sont penchés sur ce dossier complémentaire. Leur analyse vient plomber encore ce projet agro-industriel, pointant de grosses faiblesses au travers d'une vingtaine de recommandations. Les principales zones d'ombre sont :

- **le manque de précision de l'état actuel de l'exploitation** (foncier, effluents, eau).
- **l'absence de maîtrise du foncier** : la reconduction de baux ruraux n'est pas garantie, ce qui remet en cause la viabilité du plan d'épandage et donc la gestion des effluents.
- **la non prise en compte des digestats issus du méthaniseur** envisagé à Saint-Laurent-sur-Gorre (GAEC Cottin)
- **le manque de précisions concernant les dispositifs de suivi de la qualité des eaux**
- **l'absence de bilan quantifié des émissions de gaz à effet de serre**, etc.

Des communes toujours opposées au projet

Dans le même temps, le Préfet de la Haute-Vienne a demandé aux communes concernées de se prononcer sur le dossier complémentaire. Deux avis défavorables sont tombés :

- le 18 novembre, **le conseil municipal de Veyrac a voté une motion contre le projet** porté par le groupe agro-industriel, à la quasi-unanimité.
- le 19 novembre, **le conseil municipal de Peyrilhac a voté à la majorité contre le projet**, confirmant la motion déjà défavorable au projet en date du 8 avril 2024.

« Ce conseil municipal était lunaire. Une trentaine de riverains étaient présents. Le vote concernant le projet de ferme-usine s'est fait sans débat public, à bulletin secret, et sans aucun commentaires à l'issue du vote. Malgré tout, je suis satisfait du vote « contre ». Ce projet met les riverains sous pression et crée des tensions inutiles dans la commune. T'Rhéal n'a pas à nous imposer ça. »

Pascal Boulesteix, riverain présent au conseil municipal de Peyrilhac le 18/11.

Des propriétaires de terres et d'étangs opposés au modèle agro-industriel

« Au-delà d'un projet qui nous paraît contraire aux préoccupations environnementales actuelles, nous sommes très surpris d'apprendre l'existence du projet[...] Notre fermier ne nous a jamais parlé du projet Terres de Chavaignac. »

« Nous ferons tout notre possible pour empêcher la réalisation d'un tel projet. Nous y sommes fondamentalement et éthiquement opposés ».

Ces citations de propriétaires de terres concernés par le projet de ferme-usine XXL sont issues de leurs contributions à l'enquête publique du printemps dernier.

Cet automne nous avons rencontré plusieurs d'entre eux. Ils nous ont clairement exprimé leur opposition au modèle agro-industriel proposé, déplorant aussi l'absence d'information. L'une d'elles nous confiait : *« J'ai découvert le projet en re-*

gardant un reportage du journal télévisé de France 2. La société T'Rhêa ne m'a jamais contacté ! ».

Les propriétaires rencontrés possèdent une surface cumulée supérieure à 300 hectares, soit 50% de la surface agricole prévue pour le projet. Leur opposition remet en cause la validité du plan d'épandage présenté dans le cadre de l'enquête publique.

Du côté des propriétaires d'étang, même son de cloche, ils s'opposent :

« Fin février, j'ai été alerté sur ce projet d'atelier d'engraissement intensif par un voisin. J'ai alors contacté un journaliste de la Charente Libre pour exprimer mon désaccord publiquement et informer la population. Je reste très vigilante car les risques de pollution de mon étang sont avérés. »

Catherine Friconnet, propriétaire d'étang

T'Rhêa demande le report de l'enquête publique complémentaire

Suite au rapport de la MRAE, la société T'Rhêa (groupe Carnivor) a demandé le report de l'enquête publique complémentaire, initialement envisagée avant fin 2024 par la Préfecture. Elle devrait avoir lieu en février 2025. Alors que la première enquête publique s'est achevée depuis 6 mois, **cette demande de report est un signe de fébrilité et souligne le manque de préparation du groupe agro-industriel.**

Les propos récents de Pascal Nowak, représentant de T'Rhêa, dans les colonnes du Populaire du Centre, sont un autre signe de fébrilité. Il n'hésite pas à faire **un chantage inadmissible à l'emploi, en lien avec l'abattoir** : *« L'abattage de bovins mâles se fera potentiellement dans l'abattoir de Limoges. Si le projet ne se fait pas à Peyrilliac, la question ne se pose plus, le contribuable acceptera-t-il de payer encore pour un outil déficitaire ».*

Le mot « potentiellement » à son importance : T'Rhêa est propriétaire des abattoirs de Montmorillon, Thiviers et Saint-Viance. Il paraît logique que le groupe agro-industriel fasse tourner en priorité ses outils.

Une question concerne « le contribuable » : acceptera-t-il de financer ce projet de ferme-usine, pour lequel T'Rhêa prévoit de demander des subventions publiques ? Rien n'est moins sûr.

* Rappelons que le groupe Carnivor réalise plusieurs centaines de millions d'euros de chiffre d'affaires : immobilier d'entreprise (création de zones industrielles bétonisant des terres agricoles), distribution de viandes en France, pour partie en provenance de l'étranger (Irlande, Espagne, Italie, Pays-Bas...), abattage et élevage, via sa filiale T'Rhêa, dont le but est de permettre au groupe Carnivor de maîtriser toute la filière viande de l'amont (élevage) à l'aval (distribution, en grande partie à l'export).

Riverains, associations, citoyennes et citoyens restent mobilisés

Nous, collectif de riverains, associations, citoyennes et citoyens, propriétaires, rappelons notre opposition au projet de ferme-usine XXL porté par T'Rhêa.

Nous soutenons une agriculture, paysanne, locale et véritablement nourricière, qui prenne soin de la nature et des paysannes et paysans.

Nous sommes pleinement disposés à travailler avec les collectivités locales, les propriétaires foncier et les organisations du monde agricole à l'installation de paysannes et paysans en Haute-Vienne. C'est la meilleure manière de créer de l'emploi et d'assurer notre résilience alimentaire à long terme.

Nous tenons à rappeler le rôle de Limoges Métropole dans cette démarche, via son Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont l'objectif est de développer des circuits alimentaires locaux, pour les habitantes et habitants de l'agglomération.

Produire local, manger local, dynamiser nos campagnes par des installations nombreuses de paysannes et paysans : tel est le seul horizon souhaitable. Face à l'agro-industrie, une volonté commune s'exprime en faveur d'une agriculture nourricière, plus humaine, soucieuse de l'harmonie de nos campagnes et du maintien de la biodiversité et des paysages.

Signataires : Terre de Liens Limousin, Les Amis de la Terre, LPD Limousin, Saint-Junien Environnement, FNE Limousin, des riverains et propriétaires de terres et d'étangs concernés par le projet.

Peut-être avez-vous entendu parler de Gaïa ou de l'hypothèse Gaïa (1) ou peut-être consommez-vous des tisanes et thés des Jardins de Gaïa ?

Pour découvrir les sens de ces termes, nous aurons besoin de deux épisodes. Ces deux termes permettent d'apprécier comment les sciences occidentales ont contribué à penser l'évolution de notre planète à partir du XX^e siècle et au rapport de l'homme avec la nature.

Bien sûr, ces deux termes ont une histoire.

Commençons par l'année 1974, dans la revue scientifique *Tellus*. James Lovelock signe un article avec Lynn Margulis (1938-2011), microbiologiste américaine avec qui il mettra au point son hypothèse. Ils proposent *une théorie comparant la Terre à un super-organisme capable de s'autoréguler, ils l'appellent l'hypothèse Gaïa. « L'ensemble total des organismes vivants qui constituent la biosphère (2) peut agir comme une seule entité pour réguler la composition chimique, le pH en surface et possiblement le climat ».* (3)

Comment en sont-ils arrivés à cette proposition d'hypothèse ?

C'est en étudiant la composition de l'atmosphère que J. Lovelock a commencé à prendre conscience que les molécules chimiques ne sont pas indépendantes des êtres vivants. « L'atmosphère a une histoire : elle s'est constituée au fil du temps, par adjonctions de molécules (oxygène, carbone, méthane...) dont une partie est reliée à l'activité des êtres vivants sur Terre. Peu à peu, il se rend compte que les molécules présentes dans les différentes couches de l'atmosphère sont en échange permanent avec l'activité terrestre. Mieux : ces échanges constants finissent par s'équilibrer pour former un système (4) qui a les capacités de s'autoréguler. » La vie a besoin de l'atmosphère pour exister, en retour, l'atmosphère est entretenue par des productions des êtres vivants. (9) Tout se passe donc comme si la vie terrestre entretenait un environnement « hospitalier » nécessaire à son existence. La terre, les océans, la biomasse et l'atmosphère en interaction permanente, ne formeraient-ils pas une sorte de grand système capable de s'autoréguler ? S'interroge James Lovelock.

De son côté Lynn Margulis, docteure en génétique, travaille sur les micro-organismes (bactéries, protistes, champignons) et s'intéresse aux premières formes de vie. Elle démontre que l'activité bactérienne est indispensable pour rendre la vie habitable aux espèces animales apparues tardivement. Puis constate que les animaux et plantes ne peuvent vivre que grâce aux milliers de microbes peuplant ses différents microbiotes (5) (intestinal, cutané, buccal, vaginal) que celui-ci doit être diversifié qu'il est impliqué dans

diverses fonctions suivant les espèces et qu'il est présent dans tous les macro-organismes (6).

De là, James Lovelock et Lynn Margulis ont proposé « l'hypothèse selon laquelle l'ensemble total des organismes vivants qui constituent la biosphère peut agir comme une seule entité pour réguler la composition chimique, le pH en surface et possiblement le climat » (8) l'hypothèse Gaïa devait rendre compte d'un fait alors considéré comme surprenant : le maintien de l'habitabilité de la Terre pendant plus de 3 milliards d'années en dépit de perturbations externes. » (11)

James Lovelock écrit « L'objectif de cette lettre est de suggérer que la vie à un stade précoce de son évolution a acquis la capacité de contrôler l'environnement global de manière à répondre à ses besoins et que cette capacité a persisté et est toujours activement utilisée. Dans cette perspective la somme totale des espèces est davantage qu'un simple catalogue, "La Biosphère", et comme d'autres associations en biologie est une entité avec des propriétés qui sont davantage que la simple somme de ses parties. Une créature si grande, même si elle est seulement hypothétique [...], a besoin d'un nom ; je dois à M. William Golding la suggestion d'utiliser la personnification grecque de la Terre mère, "Gaïa". » (9)

« Gaïa » est définie comme l'écosystème planétaire. Plus tard, elle a ensuite été appelée « système Terre » par ceux qui ne voulaient pas être liés avec l'appellation « Gaïa ». C'est précisément la reconnaissance d'une nouvelle entité, Gaïa ou le système Terre, qui a présidé à la constitution des sciences du système Terre à partir des années 1980. Le label « sciences du système Terre » désigne une reconfiguration importante et profonde des sciences de la Terre visant à regrouper des disciplines auparavant séparées – comme la géochimie, la climatologie, l'écologie globale, l'océanographie, etc. –, en les rassemblant autour de l'étude d'un même objet : le système Terre. Cette reconfiguration, initiée aux États-Unis, a rapidement connu une envergure internationale. » (10)

Gaïa, une hypothèse ignorée et adulée

La communauté scientifique va considérer que cette théorie n'est pour l'instant pas démontrable. Et de plus elle va à l'encontre des théories évolutionnistes de la biologie (4 et voir plus loin). Cette hypothèse ne sera donc pas discutée d'autant qu'à cette époque le découpage des disciplines scientifiques confie la question de la vie sur terre et de son « apparition » au champ de la biologie et non aux recherches interdisciplinaires.

L'adulation pour cette théorie viendra du public et en particulier des courants spirituels « New Age »(1) à cette époque rejoignant nombre de traditions célébrant la terre-mère, la fertilité de la terre et accompagné de pensées ésotériques ou mystiques à la fois très friandes d'approches holistiques (12) de notre planète et enclins à animer, voire spiritualiser, la matière.

L'histoire et la personnalité de James Lovelock n'ont pas aidé à la prise en compte de cette hypothèse. Ce « concepteur d'une théorie inspirant tant de pensées écologiques a toute sa vie défendu des intérêts écocidaire : il prône une suspension de la démocratie, déteste le mouvement écologiste, soutient le nucléaire et la géo-ingénierie .../...il récuse l'impact des chlorofluorocarbures dans le trou de la couche d'ozone et la dangerosité du DDT, » (3) Et pourtant ce chimiste et biologiste de formation, spécialisé dans de l'atmosphère terrestre a mis au point des détecteurs qui repèrent les minuscules molécules dans l'atmosphère. « C'est grâce à un système de son invention que l'on a pu détecter la présence des CFC (gaz à effet de serre) qui s'attaquent à la couche d'ozone. Et c'est grâce aux brevets et contrats obtenus qu'il a pu mener son activité de chercheur indépendant, vivant dans sa campagne anglaise, à l'écart des laboratoires de recherches et des institutions scientifiques. »(4).

Enfin n'oublions pas Lynn Margulis. Elle aussi défend une théorie peu orthodoxe : la théorie symbiotique de l'évolution. Une théorie qui prend alors le contre-pied des idées néodarwinienne et qui mettra près de quarante ans à s'imposer dans le monde scientifique. Elle s'opposa ainsi aux visions évolutionnistes de la compétition orientée, soulignant l'importance des interactions symbiotiques ou coopératives entre espèces. Son étude des micro-organismes (bactéries, protistes, champignons) la conduira à faire de la symbiose, c'est-à-dire de la coopération entre espèces pour maintenir la vie, le moteur du mécanisme de l'évolution autant qu'un « puissant facteur de changement sur Terre », résume-t-elle dans son ouvrage *Microcosmos*, coécrit avec Dorion Sagan (Wildproject, 2022). Nous verrons dans une deuxième partie ce que l'hypothèse Gaïa a finalement apportée à notre rapport à la Terre.

JPB

RÉFÉRENCES

(1) ce terme emprunté à la mythologie grecque désigne la déesse mère, la déesse première et « personnifie » la Terre Mère.

(2) La **biosphère** est l'ensemble des organismes vivants et leurs milieux de vie, donc la totalité des écosystèmes sur terre et dans l'atmosphère. Vladimir Vernadski (1863-1945) a théorisé la notion de biosphère en 1929. « en la définissant comme la pellicule à la surface de la Terre transformée par la vie »

(3) « L'hypothèse Gaïa, Itinéraire D'un Regard Sur La Terre », Youness Bousenna Le Monde, 17 mai 2024

(4) dans les années 1960, les théories cybernétiques et systémiques se diffusent avec des concepts comme le feed back (=boucles de rétroaction), l'autoorganisation, l'homéostasie,...

(4) les pensées vertes sciences humaines les grands dossiers 2010/6 n°19 jean François Dortier : « Gaïa et la nouvelle version du vivant ».

(5) Le **microbiote** est l'ensemble des micro-organismes — bactéries, microchampignons, protistes — vivant dans un environnement spécifique (appelé microbiome) chez un hôte (animal : zoobiote ; végétal : phytobiote ; sol : microbiote tellurique ; air : aérobiote) ou une matière (d'origine animale ou végétale)

(6) Un **macro-organisme**, par opposition au micro-organisme, est un être vivant visible à l'œil nu, quelque soit son règne de classification : animal ou végétal pour la plupart. Les macro-organismes comprennent tous les vertébrés (aucun n'est microscopique au point de ne pas être visible à l'œil nu) comme les mammifères, poissons, reptiles, oiseaux..., de nombreux invertébrés dont les insectes, les arachnides... quoique chez les invertébrés, de nombreuses espèces sont qualifiées de micro-organismes. Un macro-organisme se définit comme un animal ou végétal visible. La limite de qualification distinguant macro-organisme de micro-organisme est une notion vague, qui n'a aucune prétention scientifique, car de nombreux cas intermédiaires existent. Un organisme peut naître (apparaître) microscopique mais devient visible au cours de son cycle de vie : c'est, par exemple, le cas des champignons, dont les spores sont microscopiques quand le mycète, une fois développé, est visible facilement. d'après Wikipédia

(7) James Lovelock et Lynn Margulis « Atmospheric homeostasis by and for the

biosphere: The Gaia hypothesis », *Tellus*, vol. 26, n° 1, 1974, p. 3.

(8) James Lovelock, « Gaia as seen through the atmosphere »,

(9) « L'atmosphère a une composition chimique maintenue loin de l'équilibre thermodynamique par l'action des vivants. C'est ce constat qui a conduit Lovelock à souligner l'influence considérable qu'ont les vivants sur leur environnement géologique.

(10) Dutreuil, S. (2017). James Lovelock, Gaïa et la pollution : un scientifique entrepreneur à l'origine d'une nouvelle science et d'une philosophie politique de la nature. *Zilsel*, N° 2(2), 19-61. <https://doi.org/10.3917/zil.002.0019>.

(11) Marilyn Ferguson, *Les Enfants du Verseau. Pour Un Nouveau Paradigme*, Éd. Calmann-Lévy, 1981.

(12) Holisme est un néologisme forgé en 1926 par l'homme d'État sud-africain Jan Christiaan Smuts pour son ouvrage *Holism and Evolution*. On le définit globalement par la pensée qui tend à expliquer un phénomène comme étant un ensemble indivisible, la simple somme de ses parties ne suffisant pas à le définir. De ce fait, la pensée holiste contraste avec une perspective purement réductionniste, en considérant l'émergence comme un mécanisme explicatif indispensable pour rendre compte de phénomènes considérés inexplicables par la simple analyse de ses parties appréhendables. d'après Wikipédia. A rapprocher des théories systémiques et de la symbiose (voir plus loin dans l'article).

(13) Voir par exemple Marc-André Selosse, « Jamais seul. Les microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations », Actes Sud, 2017.

et « La notion d'organisme véhicule une vision du monde qui dissimule les interactions avec les microbes » Pour La Science Hors-Série N° 109 / Novembre-Décembre 2020.

Recommandations à la France du Comité des droits de l'homme de l'ONU du 7 novembre 2024

Attac a régulièrement dénoncé les atteintes aux droits civils et politiques en France, dont ses militant.e.s ou partenaires sont régulièrement victimes, notamment depuis les lois « sécurité globale » et « séparatisme ». En février 2021 Attac France était co-signataire avec des universitaires et autres organisations d'un appel dans le journal Libération, pour dénoncer la loi dite « séparatisme » : « *qui a pour objectif d'encadrer, contrôler et sanctionner davantage l'action associative, et constitue une menace grave pour l'ensemble de leurs actions* ». Plus récemment Attac a appelé à manifester dans toute la France pour toutes et tous : « Nées ici ou venues d'ailleurs l'égalité des droits, c'est pour toutes et tous ! ».

Ces revendications pour le respect des droits civils et politiques ne sont pas que du fait d'organisations dites « d'extrême gauche », la défenseure des droits en France a régulièrement pointé ces dérives d'atteintes aux droits et le **Comité des droits de l'homme de l'ONU a présenté publiquement le 7 novembre 2024 ses préoccupations et recommandations à l'État Français concernant le respect par nos dirigeants du Pacte international sur les droits civils et politiques, pacte ratifié par la France en 1980.**

La défenseure des droits a repris dans un communiqué du 22 novembre 2024 l'essentiel des observations du comité. Cela concerne les contrôles d'identité discriminatoires, les conditions de détention carcérales, l'usage excessif de la force par les forces de l'ordre, les libertés d'expression et de réunion, la situation des ressortissants étrangers, la situation des ressortissants français dans les zones de conflit, le respect de la liberté d'association, l'utilisation expérimentale de la vidéosurveillance basée sur l'intelligence artificielle et aussi le droit à l'autodétermination des populations autochtones (Kanaky entre autres)...

Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des observations du comité, on notera particulièrement celles concernant l'usage de la force par les forces de l'ordre : « *Le Comité se dit préoccupé par le nombre de cas signalés d'usage excessif de la force par les forces de l'ordre, notamment lors de contrôles de la circulation routière, d'interpellations, d'évacuations forcées et de manifestations...et de décès résultant de l'utilisation d'armes à feu...* »

Il a également alerté sur les « **effets de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République sur la liberté d'association.** Le Comité demande à la France de faire en sorte que cette loi « ne puisse pas

être détournée de l'objectif annoncé pour porter atteinte à la liberté d'association d'organisations ayant un but politique, dont les mouvements écologistes.. ». « *À cet égard, le Comité est vivement préoccupé par la tentative de dissolution d'un grand mouvement écologiste en mars 2023, les Soulèvements de la Terre, même si la décision a ensuite été annulée par le Conseil d'État* ».

On ne peut que s'inquiéter de la nomination récente de M. Darmanin en tant que garde des Sceaux, lui-même à l'origine de la loi du 24 Août 2021 ; et de la réponse qu'il apporterait à cette recommandation du comité concernant la liberté d'expression : « *Réexaminer l'article 421-2-5 du Code pénal qui réprime l'apologie des actes de terrorisme afin de s'assurer qu'il ne peut pas être invoqué de façon abusive pour restreindre indûment la liberté d'expression d'autrui* ».

Le texte global de cette longue liste d'observations et de recommandations (près d'une cinquantaine) est téléchargeable sur le site du comité des droits de l'homme de l'ONU, il se termine par cette invitation : « ***L'État partie devrait diffuser largement le texte du Pacte, des deux Protocoles facultatifs s'y rapportant, de son sixième rapport périodique et des présentes observations finales auprès des autorités judiciaires, législatives et administratives, de la société civile et des organisations non gouvernementales présentes dans le pays ainsi qu'auprès du grand public pour faire mieux connaître les droits consacrés par le Pacte.*** »

Peu de diffusion dans la presse a été faite sur ces observations et recommandations du comité des droits de l'homme de l'ONU, il y a de fortes chances pour que les différentes autorités du pays n'en n'ait pas eu écho non plus.

Marie Paule MURAIL (Attac87)



Références :

<https://france.attac.org/actus-et-medias/le-flux/article/loi-separatisme-les-libertes-associatives-en-danger>

<https://france.attac.org/se-mobiliser/contre-la-repression-et-le-racisme-pour-les-libertes-publiques/article/manifestation-ne-es-ici-ou-venu-es-d-ailleurs-l-egalite-des-droits-c-est-pour>

<https://www.defenseurdesdroits.fr/respect-des-droits-civils-et-politiques-en-france-le-comite-des-droits-de-l-homme-des-nations-unies>

Extrait de communiqués de presse

Les politiques néolibérales menées ces 40 dernières années ont, en France et en Europe, laissé au bord du chemin une part croissante de la population, augmenté la rémunération du capital au détriment des revenus du travail et accentué les phénomènes de tri et d'exclusion sociales. "Entre le vieux monde qui se meurt et l'autre qui tarde à naître, dans ce clair obscur surgissent les monstres" disait Antonio Gramsci. C'est dans ce contexte que nous constatons un renforcement des partis et groupuscules d'extrême-droite, dont les idées antisociales, autoritaires et xénophobes sont aujourd'hui omniprésentes dans de nombreux discours politiques et largement banalisées par certains médias, y compris aux heures de grande écoute. La dédramatisation du Rassemblement National, voulue par son ex-présidente, est actée par de trop nombreuses personnalités médiatiques et politiques.

Une étape a été franchie en décembre 2023 avec la loi immigration présentée par le gouvernement et soutenue par la droite et l'extrême-droite. Cette loi instaure une "préférence nationale" et une division entre les étrangers, remettant en cause le droit du sol. Elle constitue également une nouvelle attaque contre la Sécurité Sociale. En outre, le gouvernement prend des mesures toujours plus austéritaires, détruisant petit à petit les acquis sociaux des dernières décennies, en s'inspirant des mesures proposées par les partis de droite et d'extrême-droite. La montée des idées d'extrême-droite porte en germe la volonté d'instaurer un régime autoritaire, sans remettre en cause le système capitaliste.

Lors des élections législatives de juillet 2024 une réponse citoyenne massive a rejeté le projet de société d'exclusion prôné par le RN. Mais ce n'est qu'un répit, la situation est d'autant plus périlleuse que le RN a obtenu un tiers des suffrages et qu'il peut s'appuyer sur des groupuscules satellites violents. Toutes les formes de violences et d'intimidation commises par les extrêmes droites doivent cesser immédiatement. Il faut que cessent immédiatement également

les attaques visant les contre-pouvoirs institutionnels, sociaux et citoyens, et les atteintes à l'État de droit.

Si les politiques de mise en concurrence des individus, d'augmentation des vulnérabilités et inégalités menées depuis 2007 par la droite et la gauche, si les politiques plus récentes d'absence de réponses de fond aux urgences démocratique, environnementale et sociale, d'attaque contre les libertés publiques et politiques, d'induction aux thèmes racistes perduraient, le RN est assuré de pouvoir capter toujours plus de colères pour susciter le rejet de l'autre et accéder ainsi au pouvoir dans trois ans, sinon plus rapidement.

Pour contrer cela nous, syndicats, partis et associations, avons commencé à nous regrouper au sein du Collectif Contre les Idées d'Extrême-Droite en Haute Vienne.

Nous avons pour buts :

- d'alerter sur les dangers réels que les projets d'extrême-droite font peser sur les valeurs de la République, les libertés publiques et l'État de droit,
- de dénoncer les exactions locales des groupes et individus d'extrême droite,
- de contribuer à faire évoluer les politiques nationales vers la justice sociale, l'accès aux services publics et aux besoins essentiels en ville comme à la campagne, respectueuses des droits de toutes et tous, protectrices de l'environnement et du climat.

Nous avons besoin des efforts de toutes et tous pour agir en ce sens. Nous vous appelons à rejoindre le collectif et les organisations qui le composent.



SIGNATAIRES:

Amis de la Fondation de la Mémoire de la Déportation, ATTAC 87, FSU 87, INTER87-FSU 87, Ligue des Droits de l'Homme 87 Limoges, Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Mouvement des Jeunes Communistes Français 87, Parti Communiste Français 87, Partit Occitan, Planning Familial 87, Solidaires, UD CGT 87, UP 87- LFI, UNEF Limoges.

CONTACT: contreed87@proton.me



Puisque les cahiers de doléances rédigés dans l'élan des « gilets jaunes » sont toujours interdits d'accès, vous pouvez toujours visionner le film *Hélène Desplanques, Les Doléances*, qui tourne en France, de médiathèque en « café citoyen » (et qui est encore disponible en replay) : soixante-trois minutes de grâce politique et littéraire.

Voici un extrait de ces textes inaccessibles qui est une lettre au père Noël

« Monsieur le président, j'aimerais que vous expliquiez à ma fille de 5 ans pourquoi maman ne met pas le chauffage partout dans la maison, pourquoi maman n'achète pas du pain tous les jours, pourquoi le soir,

maman mange ce qu'il reste dans son assiette ou bien une tasse de café, pourquoi maman fait souvent des nouilles passé le 15 du mois, pourquoi maman a traversé beaucoup de rues pour, enfin, décrocher un emploi précaire alors que, selon vous, une seule rue suffisait ? »

« Pourquoi le père Noël apporte des cadeaux que maman a fabriqués ? Pourquoi maman dit qu'elle s'est cognée le pied quand elle pleure le soir dans son lit en consultant son compte ? Pourquoi maman sait qu'elle ne pourra pas lui payer de grandes études ? Pourquoi son arrière-grand-mère, qui a travaillé toute sa vie comme femme de ménage chez des gens aisés, touche environ 750 euros de retraite ? Pourquoi les gens riches continuent d'obtenir les miettes qu'il restait aux pauvres ? Pourquoi maman dit que nous sommes pauvres, sans jamais s'en plaindre malgré sa colère ? » « Monsieur le président, pensez surtout à lui expliquer comment fait maman pour rester digne et humble quand les préoccupations du peuple vous passent au-dessus de la tête. Si après lui avoir expliqué cela, il vous reste encore un peu de salive, dites-lui pourquoi maman a honte de vous. »

A g e n d a M i l i t a n t

HAUTE-VIENNE

- **samedi 11 janvier 2025** à 17h à l'EAGR Limoges **Alternatives à la Prison**—Présentation suivi d'une discussion collective
- **25 janvier 2025** - Célia Isoar à Château-Chervix par StopMines87
- **samedi 18 janvier** à 18h à l'EAGR Limoges : [Fabienne Lauret, une militante féministe décrit l'envers des ateliers Renault à Flins.](#)
- **jeudi 30 janvier 2025** à 18h à l'EAGR 92 ans après la nomination d'Adolf Hitler, comme chancelier, l'histoire bégayerait-elle ?
- **15 février 2025 à 16h** : AG ATTAC87—salle JeanPierre Timbault derrière la mairie de Limoges suivi d'une conférence gesticulée « Y a pas de nous sans toit »

CREUSE

- **17-18 janvier** : week end « Avec les GMS Bordel » à la souterraine
<https://www.tourisme-creuse.com/offres/avec-les-gms-bordel-la-souterraine-fr-5161955/>

Contact Attac 23 [Nicole Lacôte Chagnon](#)
[tél 05 55 41 18 72](tel:0555411872)

CORREZE

Contact Attac 19 [F. Perrin 06.83.72.81.08](tel:0683728108)

Plus loin